

RCS : ARRAS Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01428 Numéro SIREN : 789 766 409 Nom ou dénomination : A.M.C

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2018 sous le numéro de dépôt 22584

A.M.C
Société par actions simplifiée
au capital de 130 000 euros
Siège social : 12, rue de Boisieux, 62175 BOIRY ST MARTIN
789 766 409 RCS ARRAS

GREFFE DU TRIBUNAL

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 01 août 2018

10 OCT. 2018

DE COMMERCE D'ARRAS

L'an 2018,
Le 01 août,
A 10 heures,

Les associés de la société A.M.C se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 12, rue de Boisieux 62175 BOIRY ST MARTIN, sur convocation faite par lettre recommandée adressée le 13 juillet 2018 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain CARON, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Isabelle CARON est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus des trois quarts des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DL MC AC IC

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour une durée illimitée, à compter de ce jour :

Monsieur Ludovic DUPUIS
Né à ARRAS (62) le 25 juin 1980
De nationalité française
Demeurant 53 bis, rue d'Arras, 62123 WANQUETIN.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Ludovic DUPUIS disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

En aucun cas Monsieur Ludovic DUPUIS n'aura le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée par ^hvoix ayant voté pour, ~~voix ayant voté contre et~~ ~~voix s'étant abstenues.~~

DEUXIEME RESOLUTION

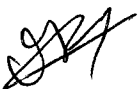
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée par ^hvoix ayant voté pour, ~~voix ayant voté contre et~~ ~~voix s'étant abstenues.~~

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Alain CARON



Le secrétaire
Isabelle CARON



« Bon pour acceptation aux fonctions de Directeur Général »
+ signature

Bon pour acceptation aux fonctions
de Directeur Général

